

s'occupant des arts et des lettres mais qui ne sont pas inscrites aux universités, octrois destinés aux artistes, musiciens, hommes de lettres et étudiants ou professionnels de la radio, du cinéma et du journalisme.

Dans le dernier chapitre de son rapport, la Commission royale recommande avec force détails que soit créé un organisme semi-indépendant désigné sous le nom de Conseil canadien pour l'encouragement des arts, lettres, humanités et sciences sociales. Elle y expose la structure de cet organisme, en partie administratif et en partie consultatif, qui serait financé par l'État mais garderait une grande liberté d'action. En bref, le Conseil remplirait des fonctions semblables à celles de l'*Arts Council of Great Britain* et du *British Council*. De plus, le Conseil (son titre abrégé sera le Conseil canadien) assumerait les fonctions d'une commission nationale de l'UNESCO et exercerait, autant que possible, son action par l'intermédiaire des sociétés bénévoles actuelles que le Conseil canadien aurait comme premier devoir de soutenir financièrement et autrement. Le Conseil canadien se composerait de quinze membres nommés et représentatifs des diverses cultures et régions du Canada. La Commission a recommandé que le Conseil canadien établisse un bureau central d'information dont l'activité s'étendrait à tous les aspects des arts, des lettres, des humanités et des sciences sociales commis au Conseil. Il incomberait encore au Conseil canadien d'encourager la musique, le théâtre et le ballet canadiens par divers moyens tels que l'appui financier des tournées au Canada, la création de récompenses destinées aux jeunes Canadiens de talent, ainsi que la diffusion à l'étranger de renseignements concernant le Canada par des moyens tels que des tournées de conférenciers et de musiciens et autres artistes et des expositions à l'étranger de l'art canadien sous ses diverses formes. Le Conseil canadien administrerait le système de bourses d'études post-doctorales des arts, des lettres, des humanités et des sciences sociales.

A la fin du rapport, les commissaires font les observations suivantes: "Nous n'avons pas la candeur de croire qu'on obtiendra à bon compte les résultats que nous sommes en droit d'attendre de la création du Conseil canadien. Dans la deuxième partie de notre Rapport, nous avons dit que, pour obtenir une culture de plus haute qualité et de meilleure venue, nous ne devons pas lésiner sur la dépense. Il va de soi que le régime de bourses et de récompenses que nous préconisons, et l'extension de l'œuvre de l'UNESCO au Canada, coûteraient des sommes considérables." Cependant, "si l'on donnait suite à tous nos vœux, le chiffre des dépenses qui en résulteraient paraîtrait peut-être considérable, vu isolément; mais il suffira de le comparer aux frais d'autres formes de l'activité gouvernementale pour qu'il se réduise à des proportions modestes, pour ne pas dire insignifiantes".

Bien que les journaux canadiens et le public aient été loin de voir du même œil les recommandations, tous ont reconnu que le Rapport est une œuvre de haute valeur et un jalon très important dans le développement du Canada comme nation unie et cultivée.

Section 1.—Les arts et l'éducation*

Ecole de beaux-arts, galeries et musées.—Les beaux-arts sont un sujet facultatif au programme des facultés des arts d'un certain nombre d'universités qui permettent de choisir cette matière parmi cinq sujets durant un an ou deux. Certaines universités, comme l'Université Acadia (N.-É.), offrent six cours facultatifs ou plus. L'Université Mount-Allison (N.-B.) et l'Université de la Saskatche-

* Révisé sous la direction de H. O. McCurry, directeur, Galerie nationale du Canada, Ottawa.